

47.13

ETAT FRANCAIS

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Beaux-Arts

DIRECTION
DES SERVICES D'ARCHITECTURE

Classification de Sites

CALVADOS

ACQUEVILLE

parc, avenues et
hêtraie du château
de la Motte

Chantier Intellectuel 1484

NOTIFICATION

3.7 DECE 1943

Par arrêté en date du 14 décembre 1943
M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale
a classé parmi les monuments naturels de caractère
artistique, historique, scientifique, légendaire ou
pittoresque l'ensemble formé à ACQUEVILLE (CALVADOS) par
- les arbres bordant le chemin de grande Communication
n° 157 entre Acqueville et la grande route de Falaise à
Port en Bessin, ainsi que les parcelles cadastrales n°
105 et 122 section C
- l'avenue dite " du château " parcelles cadastrales n°
125 et 126 section C
- l'avenue et le quinconce " de la Roquette " parcelles
cadastrales n° 244 et 261 section B

Monsieur LENOY Architecte des Monuments historiques